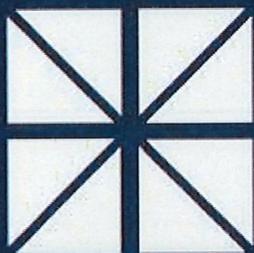
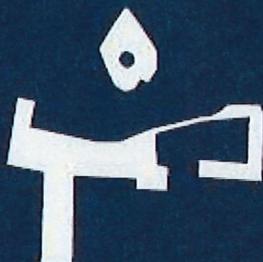


# CHÂTEAU DE LA ROCHE-GUYON HISTOIRE ET CRÉATION



Établissement public  
de coopération culturelle  
1, rue de l'Audience  
95780 LA ROCHE-GUYON  
01 34 79 74 42  
service.accueil  
@chateaudelarocheguyon.fr  
www.chateaudelarocheguyon.fr

Siret : 289 500 803 00019  
Code APE : 9 103 Z



## E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial  
Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2024 - 01 du 15 mars 2024

Objet : Approbation de la procédure de recrutement du futur directeur de l'Établissement

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mars, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 8 mars 2024.

### Etaient présents :

#### Membres élus des Collectivités :

Conseillers départementaux : Patricia José, Présidente, Morgan Touboul  
Représentant la Maire de la Commune de La Roche-Guyon : François Gaspard

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Laetitia Cesari-Giordani  
DRAC : Didier Cormier

#### Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Gérard Maury  
Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de  
Gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Agnès Lanthier  
Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de  
Seine : Michel Chialvo

Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn  
Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon

Représentants du personnel : Sophie Fournial, titulaire, Cyril Rasse, suppléant

### Absents excusés ayant donné un pouvoir :

#### Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Julien Bachard  
Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Stefan Richter

### Absents excusés :

#### Membres élus des Collectivités :

Conseillers départementaux : Déborah Israel, Edwina Etoire-Manika, Thomas Vatel  
Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel  
Régional du Vexin français : Dominique Herpin, Poulonot

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 14

### Etaient également présents :

- Françoise Carle, Directrice générale adjointe du Conseil départemental du Val d'Oise
- Magalie Bouchet, Directrice de la Culture du Conseil départemental du Val d'Oise
- Claire Perrin-Ernoult, Chargée de mission Territoire Ouest, coordinatrice de l'enseignement artistique, service des Territoires de la Direction de la Culture du Conseil départemental du Val d'Oise
- Yann Grillère, invité
- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Kevin Le Vourch, Administrateur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)





## CONSIDERANT,

- La proposition de procédure de recrutement du futur directeur présentée en séance,
- Les discussions et débats qui ont eu lieu en séance,

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve la procédure de recrutement du futur directeur selon les modalités ci-jointes.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 14.

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
La Présidente de l'E.P.C.C.  
Patricia José



Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le

Le 15 mars 2024

## RECRUTEMENT DU FUTUR DIRECTEUR DE L'EPCC PROCEDURE

Le recrutement d'un nouveau directeur est un moment majeur de la vie d'un EPCC. C'est l'occasion pour les personnes publiques membres de l'EPCC de définir leur vision commune pour les 5 années à venir. Sur la base d'un cahier des charges qu'elles auront rédigé, les candidats vont proposer des projets d'orientation culturelle. Le candidat retenu le sera sur la base de son projet, qui incarnera donc la politique de l'Établissement pour cinq ans.

Il est impératif que le futur directeur prenne ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Pour cela, il doit lui être notifié qu'il est retenu au plus tard le 15 septembre 2024.

### Le déroulé de la procédure :

Afin de répondre aux obligations légales et d'assurer la meilleure sélection possible des candidats, nous proposons que le recrutement se déroule ainsi :

#### 1. 15 mars 2024 : Conseil d'Administration

- a. Le Conseil d'Administration vote cette présente procédure de recrutement
- b. Le Conseil d'Administration constitue un jury de recrutement
- c. Le Conseil d'Administration mandate la Présidente pour rédiger l'annonce de recrutement et la diffuser

#### 2. Semaine du 25 mars 2024 : Diffusion de l'annonce de recrutement

- a. À cette étape, seuls des CV et des lettres de motivation détaillées sont demandés.
- b. La date limite de réception des candidatures est fixée au 1<sup>er</sup> mai
- c. Le jury détermine les candidats qu'il souhaite retenir (4 à 6, en appliquant le principe de parité)
- d. Il leur est demandé à chacun de préparer un projet. Pour cela, un dossier plus complet leur est remis, dont le cahier des charges rédigé par les personnes publiques (projet politique de l'établissement)
- e. La date limite de réception des projets est fixée au 15 août 2024

#### 3. 2<sup>ème</sup> quinzaine de septembre 2024 : les candidats présentent leurs projets au jury

#### 4. Semaine suivante : Conseil d'Administration

- a. Le jury fait part de son avis aux autres membres du Conseil d'Administration
- b. La totalité des membres du Conseil d'Administration se prononce à la majorité des 2/3

- c. Le Conseil d'Administration mandate la Présidente pour négocier le contrat de travail du futur directeur

En parallèle de ce calendrier, les personnalités publiques membres du Conseil d'Administration élaborent le cahier des charges (projet politique de l'établissement) entre février et mai 2024.

Ces dates pourront éventuellement être ajustées.